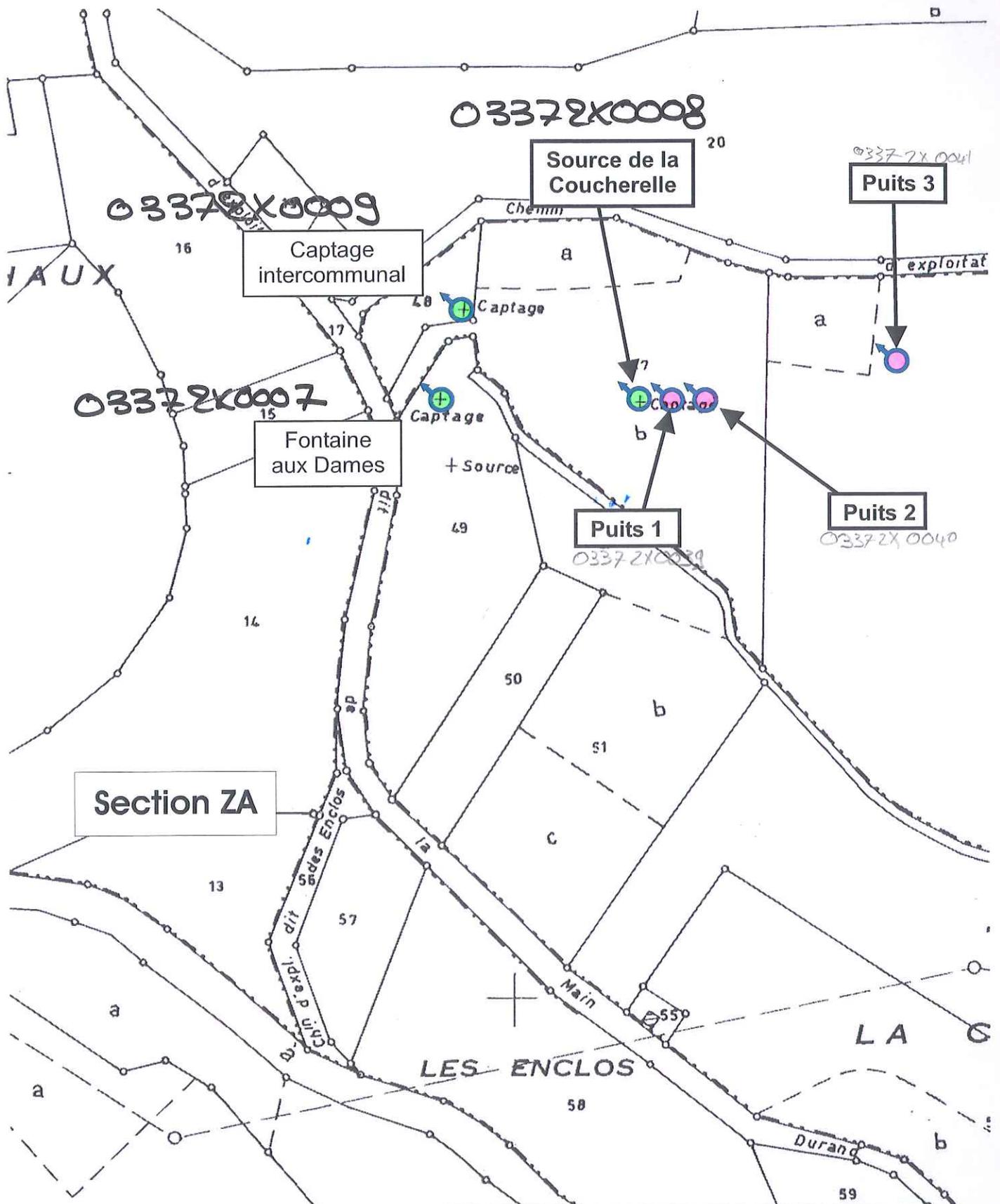




Figure 3 : Plan de situation cadastrale des captages AEP de Thol-les-Millières

Echelle : 1 / 2 000

Réf dossier : 08-204



L'implantation des ouvrages sur le plan parcellaire se veut la plus précise possible. Cependant seul un relevé topographique par un Géomètre Expert peut garantir l'exactitude de leur position cadastrale.